

MAI / 2026



L'UNSA S'INSURGE ET DÉPOSE UNE AUDIENCE CONCERNANT LE MANQUE DE RECONNAISSANCE

ACTION SOCIALE

Rémunération et GIR, entre incompréhension et colère

La direction de l'Action Sociale a instauré, pour certains agents, un plafond de la Gratification Individuelle de Résultat (GIR), entraînant des pertes importantes. Cette décision a été appliquée sans aucune pédagogie, laissant les salariés et leurs managers devant le fait accompli, ce qui génère un sentiment de non-reconnaissance du travail effectué malgré des objectifs annuels atteints.

Comment justifier qu'un agent atteignant ses objectifs soit pénalisé financièrement, alors que c'est un critère d'obtention de cette gratification ?

Pour l'UNSA-Ferroviaire, cela est inacceptable.

Parcours de carrière

L'UNSA revendique un véritable parcours de carrière pour les travailleurs sociaux avec des perspectives de carrière motivantes. Nous exigeons l'ouverture de réflexions concrètes portant sur le parcours professionnel et la valorisation des expertises au sein de l'action sociale mais plus largement au sein de SNCF Optim'services.

Management de proximité, des responsables désarmés

Les managers de proximité ont découvert les nouvelles consignes d'attribution des PRIME et GIR en même temps que leurs agents, sans pédagogie préalable ni concertation.

L'UNSA-Ferroviaire demande que les managers soient écoutés, et qu'ils puissent bénéficier de véritables leviers managériaux pour récompenser leurs agents.

Proximité et charge de travail

L'UNSA dénonce une répartition hétérogène des moyens qui mène droit à l'épuisement professionnel.

La surcharge de travail s'accroît et les postes vacants ne sont pas systématiquement remplacés.

Ces inégalités de traitement accentuent l'inquiétude grandissante sur le maintien des sites périphériques accueillant peu de bénéficiaires.

La proximité est un droit pour tous les agents du Groupe, pas une variable d'ajustement au détriment des conditions de travail des travailleurs sociaux et de l'accompagnement des bénéficiaires.

L'UNSA rappelle que l'Action Sociale est une richesse pour le Groupe SNCF, mais elle ne peut reposer uniquement sur la "passion" et le dévouement de ses professionnels. Le manque de reconnaissance et l'absence de perspectives claires brisent aujourd'hui le lien de confiance entre les agents et l'entreprise. L'UNSA a déposé une demande d'audience afin d'être reçu par la direction de l'Action sociale afin d'obtenir des engagements concrets tels que : une charge de travail acceptable avec des moyens équitables, des carrières dynamiques et une rémunération respectant les règles internes d'attribution.



BULLETIN D'ADHÉSION



JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas..

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*		
CLASSE		
CP*	CDI	CDD
ALTERNANT		
ENTREPRISE PRIVÉE		
EMPLOI TYPE		
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE		
ÉTABLISSEMENT		
TÉLÉPHONE		

J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

Conformément à la loi informatique 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à : dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.

